RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00064
Numéro SIREN : 880 309 471
Nom ou dénomination : ABC Fluides

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2021 sous le numéro de dépôt 2669

Laure-France TIMAR-SCHUBERT
Commissaire aux Comptes
12 rue Victor Massé
75009 - PARIS

EURL ABC FLUIDES
4 Allée de la Doucerie -78620- ETANG LA VILLE
RCS VERSAILLES 880 309 471
RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Laure-France Timar-Schubert
12 rue Victor Massé
75009 Paris

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société à responsabilité limitée ABC FLUIDES en société par actions simplifiée.

Aux Associés de la société ABC FLUIDES

En ma qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce par décision unanime des associés en date du 30 Novembre 2020, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris le 14 décembre 2020



Laure France TIMAR SCHUBERT
Commissaire aux Comptes et à la transformation